



Déclaration liminaire à la formation spécialisée du 4/12/2023

Madame la présidente,

Le contexte dans lequel s'ouvre cette Formation Spécialisée est très anxiogène, que ce soit au plan politique à l'international ou en France.

La recrudescence des agressions physiques et/ou verbales, ainsi que les nombreux actes de vandalisme ayant touché les sites de la DGFIP cette année ont plongé les agents dans une profonde détresse.

A ces circonstances extérieures viennent s'ajouter des gestions internes catastrophiques, qui résultent des suppressions d'emplois et restructurations diverses, mais aussi de la mise en place d'outils non aboutis tels que GMBI. Les grandes évolutions de la DGFIP tournées vers une administration digitalisée aggravent la fracture numérique et éloignent les usagers des services de proximité.

Les outils de recensement des risques psychosociaux dressent un bilan alarmant et soulignent l'urgence à mettre en place de véritables mesures de prévention ainsi qu'une politique d'accompagnement et de soutien aux agents qui accomplissent leurs missions dans un climat délétère.

Les répercussions de ce climat sur nos conditions de vie au travail ont été prises en compte en théorie (?) par le Directeur Général puisque nous sommes passés en vigilance « urgence - attentat ».

Pour autant la mise en musique pratique est loin d'être totalement claire, notamment en ce qui concerne le maintien de l'anonymat dans les accueils. Solidaires Finances Publiques souhaite connaître les dispositions mises en place pour les sites de l'Ardèche au-delà la communication du guide méthodologique qui ne sera quasiment pas lu.

Solidaires Finances Publiques ne peut que saluer le discours du 28 septembre 2023 de M Fournel sur la protection et la sécurité des agents de la DGFIP. Toutefois, ces mesures de protection doivent concerner la totalité des agents de la DGFIP car ne l'oublions pas, ce sont des cibles faciles!

Solidaires Finances demande que le plan de protection fasse l'objet d'une présentation de sa déclinaison en local.

Mais ces mesures de protection doivent aussi s'élargir aux agressions internes que subissent les collègues. Les premières de ces agressions étant la politique managériale et les restructurations incessantes conduites par la Dgfp elle-même !!!!

Et oui! Notre Dgfip qui se veut attractive a une drôle de façon de soutenir ses agents. Ils ne sont pas écoutés, ils sont surchargés, éprouvés. Le NRP, les restructurations incessantes, le manque de personnel suite aux nombreuses suppressions d'emploi (-56 agents soit 13,79 % des effectifs théoriques en Ardèche), la mise en oeuvre du COM à venir ne font qu'accroître le malaise des agents.

Les résultats de l'observatoire interne sont sans appel. Tous les ans, les indicateurs se détériorent à la DGFIP.

N'entendez-vous pas Madame la présidente, les murmures, les contestations, les appels à l'aide? La colère monte! Une seule décision peut tout faire basculer. Nous, organisations syndicales, sommes de plus en plus sollicitées par les agents pour régler les conflits, pour nous faire part de leur ras-le-bol!

Bientôt un an que les nouvelles instances sont en place et, enfin, nous allons discuter aujourd'hui du règlement intérieur (RI) pour le fonctionnement du Comité Social d'Administration Local (CSAL) et de la Formation Spécialisée (FS).

Nous étions pressés d'avoir un cadre juridique tout en ayant conscience que ce cadre n'allait pas nous satisfaire. En matière d'insatisfaction, nous ne sommes pas déçus. La hiérarchie des normes n'est une nouvelle fois pas respectée ; ainsi, le RI bâti par la DGAFP a été amputé de quelques éléments sans doute trop protecteurs pour les représentants du personnel.

Nous allons en séance apporter nos propositions de modifications de ce RI tout en ayant à l'esprit que vous avez comme consigne de ne pas le modifier. L'emballement qui suit les déclarations de l'Administration sur son attachement au dialogue social est vite douché par la réalité.

On rappelle que la loi qui met en place ces nouvelles instances date de 2020 ; il y avait donc le temps de mettre en oeuvre un cadre réglementaire dès le début de cette année post-électorale.

La rémunération faisant partie des conditions de travail, revenons plus spécifiquement sur le sujet de la prime « GMBI ». Outre le fait que sa mise en oeuvre méconnaît une partie des agents qui ont mis les mains dans le cambouis de ce « machin » (agents des SIE, les EDR spécialement affectés sur cette thématique, les agents en soutien en Direction, etc...), cette prime enfonce encore un coin dans le traitement équitable des agents.

A noter que si chaque fois que la DGFIP active une application inaboutie qui met le boxon dans les services, elle verse une prime aux agents impactés, cela va vite lui coûter cher....

Pour nous, TOUS les agents de la DGFIP méritent une amélioration pérenne de leur régime indemnitaire. C'est le sens de la pétition intersyndicale nationale qui a trouvé un très large écho à la DDFIP de l'Ardèche puisqu'elle a recueilli plusieurs centaines de signatures dans notre département.

Madame la présidente,

Que cherche le ministre Guérini ?

Mardi 14 novembre, le ministre de la FP, Stanislas Guérini, a rencontré les organisations syndicales de la FP.

Il a annoncé que 2024 serait une « année blanche ». Autrement dit : en 2024, le gouvernement ne veut aucune augmentation de la valeur du point qui détermine les revenus pour 6 millions de salariés de la FP, ni aucune autre mesure générale.

Devant cette annonce brutale, tous les syndicats ont « claqué la porte » et dénoncé dans un communiqué cette annonce.

Le ministre Guérini prétend que le +1,5 % sur les rémunérations, décidé au 01/07/2023, couvre également 2024. Les chiffres sont pourtant implacables. Les seules augmentations générales du point indiciaire dans la FP ont été : +0,6 % au 1^{er} février 2017, +3,5 % au 1^{er} juillet 2022, +1,5 % au 1^{er} juillet 2023. Soit au total +5,6 % sur 7 ans.

De 2017 à 2023, les prix ont augmenté de 17 % selon l'INSEE. Chaque fonctionnaire a perdu 11,4 % sur son salaire, ce qui représente sur un salaire brut de 2 000€ une perte de 228€.

Pour l'année 2023, il est identifié une inflation à 5,8 % selon la BDF. Pour 2024, l'inflation est annoncée autour de 3 %. soit +8,8 % sur 2023-2024, pendant que le point d'indice n'augmente que de 1,5 %...

Pour imposer sa baisse brutale des salaires dans la FP, le ministre Guérini veut obtenir que les syndicats signent un « accord de méthode » encadrant toute discussion, pourquoi ?

Dans les documents préparatoires, le ministre écrit en toutes lettres « L'objectif est de parvenir à un diagnostic partagé :

- des déterminants économiques et budgétaires de la rémunération (inflation, croissance, trajectoires budgétaires pluriannuelles, etc) ;
- des moyens budgétaires mobilisables sur l'année »

Il est donc exigé des syndicats de partager le point de vue du gouvernement sur les « trajectoires budgétaires pluriannuelles », sur les « moyens budgétaires » que le gouvernement mobilisera dans l'année.

Que signifie une trajectoire budgétaire pluriannuelle ? Par exemple, le gouvernement définit pour 2024-2030 une loi de programmation militaire pluriannuelle de 413 Milliards d'euros. Ensuite, il ne reste plus grand-chose pour les services publics et les fonctionnaires.

Mais les syndicats devraient accepter ces contraintes pour formuler leurs demandes salariales.

Rien à voir avec une négociation sur les rémunérations où les syndicats doivent être libres de formuler leurs revendications, avec, nous semble-t-il, au minimum, la compensation de l'inflation.

Le ministre affiche qu'il ne veut pas de mesure sur le point d'indice qui concerne 6 millions de personnes dans la FP (titulaires et contractuels).

Nos gouvernants assèment que nous serions, à la DGFIP, dans une situation enviable.

La réalité est toute autre ! Pour **les agents de catégorie B et C, la rémunération est même moindre** en moyenne que dans le reste de la fonction publique. Ce déficit de reconnaissance pécuniaire qui touche les catégories A, B et C est tel que la DGFIP rencontre aujourd'hui de réelles difficultés d'attractivité.

À l'inverse, les plus hauts fonctionnaires ont bénéficié d'augmentations substantielles en 2023.

Depuis près de 10 ans, la DGFIP reste le **fournisseur officiel de suppressions d'emplois** et réussi même le tour de force d'être la seule administration avec un **schéma d'emploi négatif en 2024**.

Depuis plus de 10 ans, les restructurations continues, les réorganisations, les missions transférées, les applications inabouties nous percutent quotidiennement, font perdre son sens au travail, et donnent le sentiment aux agents d'être **perpétuellement dans le tambour d'une machine à laver...** en mode essorage naturellement. Les résultats de l'observatoire interne traduisent cette fatigue, cette démotivation et l'insatisfaction en matière de rémunération et de promotion.

Malgré la dégradation constante de nos conditions de travail **notre engagement et notre attachement au service public ne faiblissent pas**. Nous sommes les seuls garants aujourd'hui d'une DGFIP encore debout.

LA RECONNAISSANCE, C'EST POUR QUAND ?

Au-delà de l'inflation durablement élevée ou des pertes cumulées de pouvoir d'achat, loin des compliments et des remerciements de tribune ou de plume, **à quel niveau la direction générale situe-t-elle la juste reconnaissance de nos efforts consentis au quotidien ?**

Les premières propositions de l'administration sont aux antipodes de nos revendications et pour tout dire franchement indécentes.

Madame la présidente,

Avec l'envoi des Taxes d'habitation sur les résidences secondaires (THS) et sur les locaux vacants (THLV), on ne peut que constater une augmentation importante des visites et des appels à la fois au niveau des Services des Impôts des Particuliers, mais également des centres de contacts.

Ceci est indubitablement une des conséquences de la campagne GMBI de l'été dernier.

À l'époque, Solidaires Finances Publiques avait pointé à plusieurs reprises le risque d'une forte hausse de l'accueil en fin d'année ainsi que du nombre de contentieux liés à l'envoi des THS et THLV.

Nous y sommes !!

Cette année, l'administration a constaté une forte hausse de près de 70 % du nombre de taxes d'habitation secondaire par rapport à l'année dernière. Cette très forte augmentation est évidemment à mettre en parallèle avec la campagne GMBI de l'été dernier. Solidaires Finances Publiques avait dénoncé à de multiples reprises à la fois les choix de l'administration (campagne dématérialisée, manque de moyens, outils informatiques non finalisés) et la campagne chaotique qui en avait découlé à la fois pour les contribuables et pour les agents des Finances Publiques.

S'il est trop tôt à ce stade pour faire une analyse approfondie sur les causes de cette augmentation du nombre de taxes d'habitation secondaire, certains points méritent toutefois d'être soulignés.

En effet, il est à craindre qu'une grande part de cette augmentation soit artificielle, et due à la fois à des erreurs de taxations liées aux défaillances, à des erreurs déclaratives des contribuables, ainsi qu'à l'absence de mise à jour (seulement 82 % des locaux des propriétaires de moins de 200 biens ont été déclarés malgré 3 reports successifs).

Que constatent aujourd'hui les services des Finances publiques ? De très nombreux avis de taxations secondaires émis à tort, au nom de mineurs par exemple. En effet, lors de leur déclaration GMBI, de nombreux propriétaires ont à la fois déclaré les parents dans leurs locaux (normal), mais également les enfants...

Et du fait de l'automatisation du processus, si les parents ont bien été exonérés de la taxe d'habitation principale du fait du lien fait par l'administration fiscale avec la déclaration des revenus, il n'en a pas été de même pour les enfants... Ainsi certaines familles ont vu arriver une taxe d'habitation secondaire au nom de leur fils ou fille, qu'il ou qu'elle soit âgée de 2 ans ou de 7 ans ! Certes, le processus est réversible, et la taxe d'habitation sera annulée au bout du compte, mais cela nécessitera une réclamation et une procédure contentieuse auprès des services des Finances publiques. Une formalité chronophage, à la fois pour les contribuables et pour les agents et agentes des Finances publiques, largement en sous-effectifs aujourd'hui.

De même, plusieurs propriétaires peuvent se retrouver avec une taxation en secondaire sur un « morceau » de leur bien comme un balcon par exemple. En effet, si une partie de l'habitation a été mal déclarée ou incluse par erreur (détenteur de SCI

par exemple), une taxe d'habitation peut être émise. Là encore, rien d'irréparable, mais des démarches supplémentaires et un questionnement légitime des propriétaires.

Pour Solidaires Finances Publiques, une grande part de ces erreurs auraient pu être évitées si les services de l'administration fiscale avaient eu le temps et les moyens de répondre aux attentes et aux demandes de nos concitoyens. Nous ne reviendrons pas ici sur le déroulement de la campagne GMBI l'été dernier, mais rappelons simplement que la Direction Générale des Finances Publiques a perdu près de 25 000 emplois en 15 ans, et les Services des Impôts des Particuliers (ceux qui ont en charge la gestion de l'impôt sur les revenus et de la taxe d'habitation), 25 % de leur effectif depuis 2015. Et l'avenir n'est pas plus rose avec près de 2 000 suppressions d'emplois planifiées d'ici à la fin de l'année 2027.

Pour Solidaires Finances Publiques, le dogmatisme idéologique marqué par la pensée dominante que le numérique peut tout et doit tout régler doit cesser. Aujourd'hui, l'ensemble des contribuables, usagers et usagères, ont besoin d'un service de proximité et des conseils des agents et agentes des Finances publiques. C'est ce service que doit pouvoir leur rendre la Direction Générale des Finances Publiques. Et à ce titre, elle doit enfin redevenir prioritaire en termes d'emplois et de moyens humains.

En dehors du fait que cette problématique était largement prévisible au vu du déroulement plus que chaotique de la campagne de l'été dernier, il demeure que ce sont de nouveau les Services des Impôts des Particuliers, les centres de contacts et les Services des Impôts fonciers qui se retrouvent dans la tourmente. Et les agents avec.

Et ce n'est pas l'annonce de la mise en place d'un dégrèvement d'office pour les mineurs qui ont reçu une THS qui va alléger les tâches, bien au contraire.

Loin de la « correction automatique » mise en avant par notre ministre, il semblerait que ce soient bien les agents et agentes des SIP qui vont devoir gérer manuellement (plusieurs milliers d'avis ?) tout le processus de dégrèvement des THS envoyées aux enfants mineurs !

D'après nos informations, la Direction générale va donc transmettre une liste à chaque direction, charge aux différents services et donc aux agents et agentes de regarder si l'envoi de la TH était légitime ou non, de prendre contact avec les contribuables, de dégrever et de faire le rôle supplémentaire à la bonne personne si nécessaire...

Bref, une nouvelle fois, et comme cet été, ce sont les agents des Finances Publiques qui vont subir les conséquences des errements et les choix politiques du Gouvernement et de la Direction générale.

Or, et nous le répétons, les Services des Impôts des particuliers comme les centres de contacts et les Services des Impôts fonciers sont au bord de l'effondrement. Et les agents et agentes en grande souffrance.

Il est urgent qu'un changement radical de politique soit mis en place, et qu'une vraie priorité soit aujourd'hui donnée à l'administration des finances publiques. Les suppressions d'emplois doivent définitivement prendre fin. Une vraie réflexion sur les charges et les chaînes de travail doit être mise en place pour redonner aux agents et agentes du sens à leur travail, et pour permettre une réelle prise en compte des besoins et des attentes de nos concitoyens.

Madame la présidente,

Nous ne pouvons conclure cette déclaration liminaire sans faire un focus particulier sur les liens entre management et santé au travail. Certaines méthodes de management peuvent être pathogènes, notamment l'attitude consistant à s'approprier les succès et à rejeter la faute des échecs sur son équipe, à ne pas laisser de place aux agents pour s'exprimer, et à leur hurler dessus à longueur de journée.

A l'heure où le management par les chiffres envahit la fonction publique, il est crucial de s'interroger sur le contenu et la finalité de nos activités professionnelles. Il convient également de rappeler qu'un management par la peur et par le stress constitue un manquement à l'obligation de prévention des risques professionnels (art. L.4121-1 du code du travail). A bon entendeur ...

Vous l'avez bien compris, les temps sont préoccupants à plus d'un titre. Si déjà par un dialogue social constructif et ambitieux, nous pouvions modestement atténuer le climat anxigène qui règne, nous pensons que le collectif DGFIP en sortirait grandi. Vaste chantier

En conclusion, Solidaires Finances Publiques continuera encore et toujours d'exiger en toute circonstance que l'humain soit placé au cœur des problématiques d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, afin que le préventif demeure la priorité et que la prise en compte des conditions de vie au travail devienne l'essentiel.